



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 mai 2000
Français
Original: anglais

Lettre datée du 25 mai 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo durant la période allant du 23 mars au 22 avril 2000.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir le porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**

Annexe

Rapport mensuel sur les opérations de la Force de paix au Kosovo (KFOR), adressé à l'Organisation des Nations Unies

1. Au cours de la période considérée (23 mars-22 avril), il y avait un peu plus de 46 000 soldats de la Force de paix au Kosovo (KFOR) déployés sur le théâtre des opérations et aucun changement majeur n'a été signalé depuis le rapport précédent, bien qu'une nation ait envoyé d'autres troupes au Kosovo pour qu'elles intègrent la brigade multinationale nord déployée à proximité de Mitrovica. Le 18 avril, le général de corps d'armée Juan Ortuño a repris le commandement de la KFOR que quittait le général Klaus Reinhardt.

Sécurité

2. Pendant cette période, le niveau général de la violence dans la province est resté préoccupant. La situation à Mitrovica était plus calme, en partie grâce à l'établissement progressif d'une zone de confiance et à l'ouverture d'une passerelle entre la rive sud de l'Ibar et le quartier résidentiel multiethnique des Trois Tours. Ailleurs, les Kosovars de souche serbe ont continué d'être victimes de pressions ethniques, notamment dans le centre du Kosovo, alors que le nord du Kosovo et l'enclave de Strpce étaient relativement calmes. Ceux de la région de Lipjan, dans le secteur de la brigade multinationale du centre, et de Vitina, dans le secteur de la brigade multinationale est, ont déclaré ne plus accepter sans réagir les menaces ou les actes de harcèlement.

3. La KFOR continue de découvrir des caches d'armes, de munitions et d'engins explosifs et d'en confisquer le contenu à l'occasion des perquisitions à domicile et des contrôles aux points de passage qu'elle effectue. D'autres incidents se sont produits dans la province, notamment des incendies criminels contre des dépendances ou des maisons généralement inhabitées, des explosions, des attaques à la grenade, des tirs isolés, des attaques à main armée, des arrestations pour port illégal d'armes et/ou possession de stupéfiants et des violations du couvre-feu. Les plus graves étaient les suivants : le 22 mars dans le secteur de la brigade multinationale nord, un pont de chemin de fer situé à 10 km au nord de Mitrovica a été en partie détruit par une explosion et ailleurs des mines ont été trouvées près d'un pont routier et neutralisées à temps. Le 13 avril, dans le cadre d'une opération de bouclage et

de fouille menée à Mitrovica dans le secteur de la brigade multinationale nord, sept personnes ont été arrêtées et 10 fusils de chasse, 2 pistolets, 19 boîtes-chargeurs, 11 grenades et 4 baïonnettes ont été confisqués.

4. Le 19 avril, la KFOR a commencé de détruire les armes confisquées. Cette nouvelle opération ne porte pas sur les armes remises par l'UCK dans le cadre des accords passés.

5. Pendant la période considérée, la KFOR a pris plusieurs mesures pour mieux assurer la surveillance des frontières internes de la province et en particulier pour empêcher les entrées d'armes et de combattants originaires du Kosovo à destination du sud de la Serbie. Le 14 avril, un grand nombre d'armes et d'engins explosifs a été saisi à bord d'un camion allant de Pristina à Presevo. Deux Kosovars de souche albanaise ont été arrêtés à cette occasion.

6. La KFOR a été victime de plusieurs actes de violence au cours de la période considérée. À trois reprises, elle a essuyé des coups de feu : deux fois dans le secteur de la brigade multinationale du centre et une fois dans le secteur de la brigade multinationale est. Au cours de deux autres incidents survenus tous les deux dans le secteur de la brigade multinationale du centre, la KFOR a fait usage de dispositifs et d'armes non mortels pour disperser des foules en colère et un Kosovar de souche serbe a été blessé à la jambe au cours d'un de ces incidents.

Activités illégales à la frontière

7. Les soldats de la KFOR continuent d'assurer comme il se doit la surveillance des frontières avec les autres provinces et les pays voisins et aux points de franchissement connus. La KFOR a renforcé ses contrôles le long de ces frontières pour empêcher les extrémistes du Kosovo d'aller sévir ailleurs. Tous les points de passage connus entre tous les secteurs des brigades multinationales et la zone de sécurité terrestre, sauf deux, ont été fermés. Ces mesures semblent avoir fait effet mais la KFOR n'en a pas moins noté que plusieurs tentatives de passage clandestin de la frontière avaient été faites. Ainsi, au point de passage de Morina sud, au moins 15 incidents s'étaient produits au cours

desquels 34 personnes avaient été dissuadées par des coups de semonce de passer illégalement la frontière. Pendant la même période, 26 personnes environ avaient réussi à passer la frontière avec le Kosovo ou l'Albanie au cours de huit incidents signalés. La KFOR avait arrêté une cinquantaine de personnes aux points de passage de Morina sud, Krusevo, Dragas, Globocica et Vrbnica, à l'occasion d'une vingtaine d'incidents, et sept personnes avaient été raccompagnées à la frontière albanaise suite à des contrôles d'identité et à la confiscation de leurs munitions.

8. Il semblerait que des groupes armés continuent de s'entraîner en vue de mener des opérations paramilitaires aux alentours de Dobrosin, dans la zone de sécurité terrestre. Enfin, la KFOR a détruit deux stocks d'engins explosifs trouvés près du poste frontière de Prusit, a confisqué des munitions trouvées dans un véhicule à l'abandon et a été témoin de ce qu'elle pense être une opération de contrebande.

Résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité – embargo sur les armes

9. La KFOR a continué de mener des opérations au cours desquelles elle a saisi des armes mais aucune violation de la résolution 1160 du Conseil de sécurité n'a été signalée.

Coopération et respect des accords par les parties

10. Le Corps de protection du Kosovo a continué de collaborer étroitement avec la KFOR et la police de la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Quatre violations majeures des accords ont été signalées au cours de la période considérée. Les contrevenants ont été mis à pied pendant un mois en attendant le résultat de l'enquête de la police, ce qui porte à neuf le nombre des membres du Corps de protection du Kosovo suspendus de leurs fonctions.

11. La MINUK et la KFOR ont continué de veiller à ce que le Corps de protection du Kosovo se conforme à son mandat civil. La deuxième phase de l'opération de mise en place du Corps de protection se poursuit. Ses cadres ont sélectionné 3 052 membres qui serviront à plein temps. Environ 400 autres personnes susceptibles d'en faire partie seront également autorisées à s'inscrire en mai. Ensuite, les inscriptions seront closes jusqu'à la fin de l'année. Il demeure difficile de recruter des membres auprès des minorités et ces dernières

ne comptent que 60 membres au sein du Corps de protection du Kosovo.

12. En ce qui concerne les projets de travail du Corps de protection, la KFOR a noté, à l'occasion de visites sur le terrain, qu'environ 300 membres du Corps participaient à des projets de ce type et que 1 000 autres devaient le faire d'ici au mois de mai. La MINUK encourage les responsables locaux à identifier les projets à exécuter et s'efforcera de trouver des financements.

13. L'armée de la République fédérale de Yougoslavie et les forces de sécurité serbes continuent d'une manière générale à respecter les dispositions de l'Accord militaire technique et se montrent coopératives dans leurs relations avec la KFOR. Des unités de l'armée serbe ont continué à procéder à des manoeuvres saisonnières dans le sud de la Serbie, près de la zone de sécurité terrestre.

Coopération avec les organisations internationales

14. La KFOR a continué de fournir quotidiennement, et lorsqu'elle y était invitée, une aide humanitaire dans tout le Kosovo en se concentrant plus particulièrement sur le transport de réchauds, de bois de feu, de carburant, d'eau, de matériel pour les abris et de matériaux de construction. Les soldats de la KFOR aident également les organisations internationales à distribuer des vivres et protègent et escortent les réfugiés et les personnes déplacées. La KFOR a aidé des organisations non gouvernementales à fournir une assistance humanitaire à des minorités isolées et à exécuter le programme de reconstruction de maisons et d'écoles prévu pour le printemps et l'été.

15. Au 22 avril, la police de la MINUK comptait 3 132 personnes dont 207 étaient affectées à la police des frontières et 374 à des unités spéciales de police. La première compagnie spéciale antiémeute, qui était arrivée au cours de la période précédente, était opérationnelle à Mitrovica depuis le 10 avril.

16. La KFOR a continué d'apporter son aide à la MINUK à tous les échelons de l'administration civile. Fait notable, le Conseil national serbe de Gracanica a accepté d'envoyer un représentant comme observateur auprès du Conseil administratif intérimaire. Les principaux partis politiques du Kosovo collaboraient au sein de la structure administrative intérimaire commune Kosovo-MINUK. Sur les 20 départements administratifs prévus de la structure, seuls sept étaient opération-

nels : l'administration locale, la santé et la protection sociale, l'éducation et la science, les services publics, la justice, l'autorité fiscale centrale et la reconstruction.

17. Au niveau de la province, le Conseil de transition du Kosovo continuait de se réunir régulièrement pour remplir ses fonctions et avait invité des représentants de la société civile, des partis politiques, des groupes religieux et des communautés nationales à participer à ses travaux. Le Conseil national serbe, à l'exception des membres de Mitrovica, avait accepté que quatre représentants participent aux travaux du Conseil de transition du Kosovo en qualité d'observateurs pour une période initiale de trois mois. Le Conseil de transition a continué d'insister sur sa volonté de contribuer à l'avènement d'un Kosovo uni où toutes les communautés nationales pourraient mener une vie normale et pacifique.

18. Au niveau des districts, la KFOR a continué de travailler en étroite collaboration avec les administrateurs civils en poste et fourni les moyens humains nécessaires pour assurer la liaison avec les responsables de l'administration civile de la MINUK dans chaque district. Des structures de gouvernement local ont été mises en place dans la majorité des 30 municipalités.

Retour des réfugiés et des personnes déplacées

19. De juillet 1999 au 20 avril 2000, le programme de rapatriement des réfugiés organisé par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a aidé 139 000 personnes, qui venaient pour la plupart de pays tiers, à regagner volontairement leurs foyers. Environ 6 000 réfugiés rentraient tous les mois, et on estimait que d'ici à la fin de l'année, 150 000 auraient pris le chemin du retour.

20. On estime qu'il y a 204 000 personnes déplacées en Serbie et plus de 30 000 au Monténégro. La KFOR, la MINUK, le HCR et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ont continué de travailler en étroite coordination pour améliorer la situation de la minorité serbe à Orahovac, Velika Hoca et Djakovica.

Perspectives

21. La situation devrait rester extrêmement tendue dans certaines parties du Kosovo, mais la KFOR n'en continue pas moins de promouvoir et de maintenir la sécurité et la stabilité dans la province, en étroite coordination avec la MINUK.